



## Régie portneuvoise de protection incendie

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 29 avril 2022

Province de Québec  
MRC de Portneuf

Présences À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

*Membres*

M. Michel Blackburn, président  
M. Marc Rivard, administrateur  
M. François Trottier, administrateur  
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier

*Invités*

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie  
M. Mathieu Gingras, directeur général ville de Portneuf  
Mme Nancy Sirois, directrice générale ville de Cap-Santé  
Mme Valerie Veillette, adjointe administrative de la Régie portneuvoise de protection incendie

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. François Trottier propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose M. Francis Perron agi à titre de secrétaire d'assemblée.

22-04-030 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Marc Rivard que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

22-04-031 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 AVRIL 2022**

Il est proposé par M. François Trottier que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

22-04-032 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2022**

Il est proposé par M. François Trottier que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

## **INFORMATIONS**

### **Finance**

- a) Mme Valérie Veillette adjointe administrative de la RÉPPI fait un bref bilan des finances.

### **États financiers**

- b) Mme Valérie Veillette adjointe administrative de la RÉPPI fait un suivi des états financiers au 31 mars 2022 avec les membres.

### **Bilan des interventions incendie**

- c) Le directeur général de la RÉPPI fait le bilan des interventions incendie de la période débutant du 1 avril au 29 avril 2022.

## **DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT**

### 22-001 **Entente tarifaire**

M. Mario Alain présente le projet de règlement #22-001 concernant l'entente tarifaire des opérations de la Régie portneuvoise de protection incendie qui sera adopté à une séance ultérieure.

### 22-002 **Tarifification du CFIP**

M. Marc Rivard présente le projet de règlement #22-002 concernant le Centre de formation incendie de Portneuf qui sera adopté à une séance ultérieure.

## **ADOPTION RÈGLEMENT**

### 22-003 **Fonds de réserve CFIP**

**ATTENDU QUE** l'article 468.45.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Régie de créer une réserve financière pour le financement de dépense ;

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie détient les droits d'opération du Centre de formation incendie de Portneuf;

**ATTENDU QUE** les activités de formation et de location du Centre de formation incendie de Portneuf peuvent générer des excédents annuels;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite développer davantage l'offre de formation et les possibilités de location du Centre de formation incendie de Portneuf

**ATTENDU QUE** les revenus du CFIP sont comptabilisés dans le segment de compte « 1182 » et que les dépenses du CFIP sont comptabilisées dans le segment de compte « 2882 »

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à l'assemblée du conseil d'administration du 11 avril 2022;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à l'assemblée du 11 avril 2022;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil d'administration au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée;

**ATTENDU QUE** le secrétaire du conseil d'administration a mentionné l'objet, la portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du présent règlement;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil d'administration déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Le conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie adopte le règlement no. 22-003 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par le conseil**

#### **Fonds de réserve Cap-Santé et Portneuf**

Il a été convenu par le conseil d'administration que certaines modalités devaient être modifiées avant l'adoption du règlement.

22-04-029

#### **RÉSOLUTION EMBRAUCHE NICOLAS DESROCHE TPI**

**ATTENDU QUE** le poste de pompier préventionniste était affiché depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie a besoin d'un pompier préventionniste à temps plein pour répondre aux besoins de prévention et de plans d'interventions sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** M. Nicolas Desroches a réussi avec satisfaction toutes les étapes du processus de sélection ;

**EN CONSÉQUENCE** il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain **ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme M. Nicolas Desroches à titre de pompier préventionniste pour la RÉPPI et qu'une période de probation de six (6) mois soit applicable, le tout débutant le 21 mars 2022.

**Adoptée à l'unanimité par le conseil**

#### **CFIP**

22-04-033

#### **Politique de rémunération des employés du CFIP**

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie reconnaît la nécessité d'avoir à son service du personnel compétent, capable de réaliser la mission et les objectifs fixés par le directeur général de la Régie portneuvoise de protection incendie ;

**ATTENDU QU'**il était important de distinguer les fonctions des employés effectuant des tâches au Centre de formation incendie de Portneuf;

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie désire se doter d'une politique de rémunération des employés du Centre de formation, incendie de Portneuf dans le but de :

- Retenir les employés talentueux et motivés ;
- Accroître la satisfaction des employés du centre de formation à l'égard de leur rémunération ;

- Offrir une rémunération de base qui respecte l'équité interne, c'est-à-dire que les emplois de même valeur au sein de l'organisation sont rémunérés de façon équivalente ;
- Reconnaître et récompenser les employés selon leur niveau de contribution ;
- S'assurer que l'organisation puisse obtenir le meilleur retour possible sur son investissement en capital humain.

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ PAR** M. Marc Rivard **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration d'adopter une politique sur la rémunération des cadres de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie.

#### **MODIFICATION AU BUDGET**

##### **Salaire intervention vs garde interne**

Mme Valérie Veillette explique aux membres du conseil d'administration qu'elle a apporté une modification au budget concernant le salaire intervention. Le changement a été effectué afin de simplifier la compréhension du montant attribué des salaires intervention versus des salaires en garde interne.

#### **NÉGOCIATION SYNDICALE SUIVIE**

M. Francis Perron fait un bref suivi des négociations et mentionne que l'écriture des textes est maintenant terminée. Une rencontre est prévue dans le mois avec Mme Sirois afin de prendre connaissance du document et qu'une rencontre avec le syndicat sera planifiée sous peu.

M. Perron informe les membres du conseil d'administration qu'une nouvelle proposition sera faite au syndicat concernant les repas lors d'intervention. Le montant alloué au repas lors d'intervention prévu à la convention, sera directement payé sur la paie des pompiers à la place de payer sur présentation d'un compte de dépense.

#### **PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu telle qu'inscrite au calendrier adopté en début d'année soit le vendredi 27 mai 2022 à 10h00.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est **PROPOSÉ** par M. François Trottier que la séance soit levée à 11 :16.

---

Michel Blackburn, président

---

Mario Alain, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR  
Réunion du Conseil d'administration  
de la Régie portneuvoise de protection incendie  
à l'hôtel de ville de Cap-Santé  
le vendredi 29 avril 2022

---

Ouverture de l'assemblée

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 1 avril 2022
3. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2022
4. Informations
  - a) Finances
  - b) États financiers au 31 mars 2022
  - c) Tableau des interventions 1 au 31 mars 2022
5. Dépôt Projet de règlement
  - a) 22-001 Entente tarifaire
  - b) 22-002 Tarification du CFIP
6. Adoption Règlement
  - a) 22-003 Fonds de réserve CFIP
  - b) 22-004 Fonds de réserve Cap-Santé et Portneuf
7. Résolution embauche Nicolas Desroches TPI
8. CFIP
  - a) Résolution politique de rémunération des employés du CFIP
9. Modification au budget
  - a) Salaire intervention vs garde interne
  - b) Salaire prévention vs garde interne
10. Mise à jour négociation syndicat
  - a) Nouvelle proposition au syndicat pour les repas
11. Prochaine rencontre le 27 mai 2022
12. Levée de l'assemblée